

Résidence étudiante rue des cascades, Paris

Éric Babin et Jean-François Renaud
babin + renaud architectes
Paris, France



Résidence étudiante de 27 chambres

52, rue des cascade 75020 Paris

Maitrise d'ouvrage : Paris Habitat – CROUS

Architectes : babin + renaud

Bet structure : EVP

BET Fluides : BETHAC

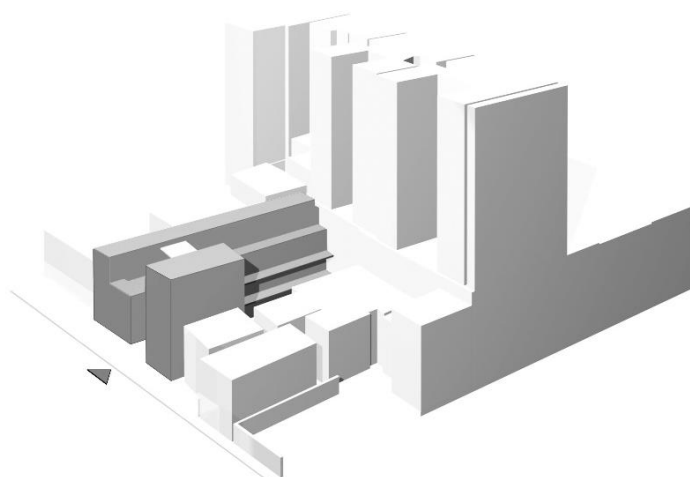
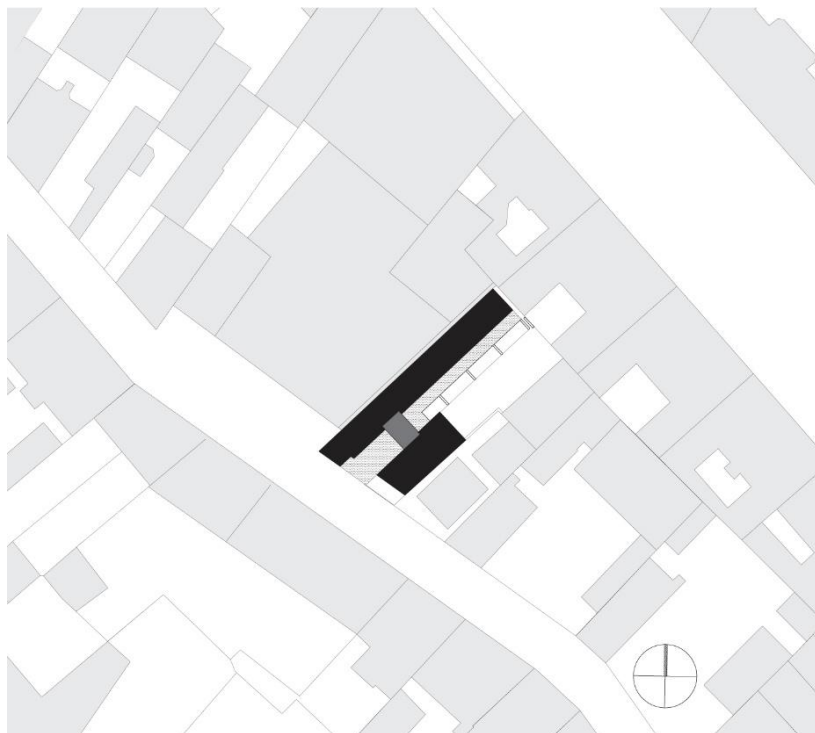
Economiste : Tohier

Surface : 757m²

Calendrier 2010-2015

Montant des travaux 2 070 000 euros HT

Groupement d'Entreprises Bâti- Renov, Charpente Cénomane

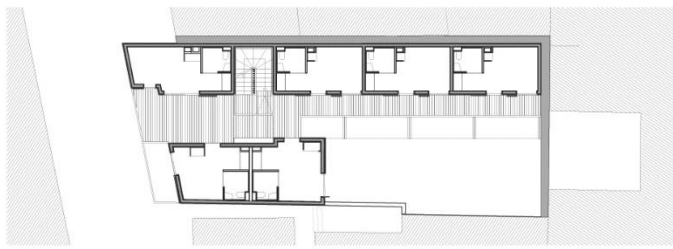




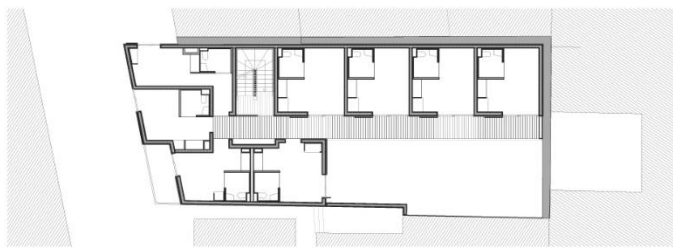
La rue des Cascades présente le caractère pittoresque et poétique typique du faubourg de Ménilmontant. Les différentes « vagues » d'urbanisation ont su cohabiter dans un ensemble varié fortement lié à la topographie du sol et à l'étroitesse du réseau tout en maintenant une présence du végétal dans les interstices de la ville.

La topographie de Paris fabrique ici un paysage urbain particulièrement expressif caractérisé par un dénivelé plus de 10 mètres, à l'aplomb des immeubles situés rue des Pyrénées. Cet écart d'altimétrie amplifié par la grande hauteur des héberges existante (t+7), contraste de manière saisissante avec la très faible surface de la parcelle (299m²) et son étroitesse (10m).

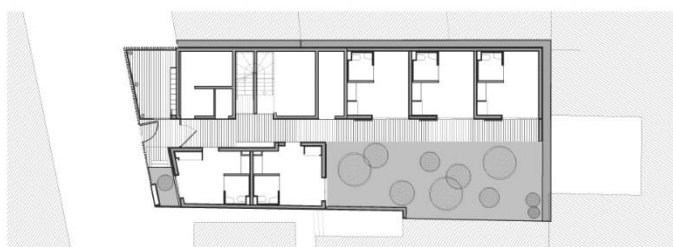
Sur sa limite Sud-Est, le projet est mitoyen d'un habitat vernaculaire de faible hauteur (R+1+combles). La limite Nord-Ouest est, quant à elle, constituée par un socle r+1 abritant le parking d'un immeuble de grande hauteur (R+11).



plan R + 3



plan R + 1 et R + 2



plan RDC

La volonté de proposer des espaces de convivialité, appropriables par les étudiants, a guidé le choix de la distribution des chambres par de larges coursives. Ce dispositif transforme l'espace de circulation en promenade extérieure le long du jardin linéaire. Ces coursives en bois offrent un véritable prolongement extérieur et convivial aux logements étudiants de dimension modeste.

Malgré la petite échelle du programme, 4 types de coursives sont proposées ; en relation avec le jardin au RDC, avec le ciel au r+2 et r+3, ou bien couverte au r+1.

Au troisième niveau, une grande terrasse commune met en relation le projet avec la rue.

La façade des logements comporte des dispositifs d'occultations (volets coulissants) et d'ouvertures (châssis bois) qui permettent à chacun de moduler le rapport à l'extérieur jusqu'à l'occultation complète.



Le hall est conçu comme un espace de transition entre l'espace public et le jardin linéaire. Vitré sur trois faces, il tire parti de sa situation en « proue » pour s'ouvrir sur l'espace public et désenclaver visuellement l'espace constitué par le retrait du socle de la parcelle mitoyenne.



En tenant compte à la fois de l'exiguïté de la parcelle et de sa relative inaccessibilité par une voie d'accès comprise entre deux bâtiments éloignés de moins de 6 mètres ; le principe constructif du projet a été développé sur le principe de la filière dite « sèche ».

Dans cette optique, le bâtiment est entièrement conçu en bois, que ce soit pour le parement des façades, le sol des coursives, de l'escalier collectif ainsi que la structure porteuse (paroi et plancher). Le projet a été assemblé sur site à partir d'éléments de façades et de structure préfabriqués. Selon cette même logique, les espaces des salles de bain et sanitaire ont également été conçus en éléments préfabriqués en résine de synthèse.

Le parement de la façade en bois est composé d'un assemblage de tasseaux biseautés en mélèze de 3x5 cm. Les parties métalliques (bavettes, volets, garde-corps) sont thermo-laquées dans le coloris gris qu'adoptera le bois après son vieillissement.

